

PROCES VERBAL du CONSEIL d'ECOLE¹ n°2

Jeudi 12 mars 2026

Membres de droit (ont le droit de prendre part aux votes)

Membres du directoire (présenté par les parents par deux votes)				
NOM	Représentant	Fonction	Présent Absent Excusé	
Mme LE FEVRE	Education nationale	Inspectrice de circonscription	E	
Mme GUILLEMOIS		Directrice de l'école EEPU Chavannes Présidente du conseil d'école	P	
Mme CHARRIN Mme FAURE		Directrices EMPU Marsaz et EEPU Bren	P	
Mme COUX DE LAZZER Mme DUCHAMP Mme GUIBBERT Mme JEUNE Mme MARTIN Mme SCHWARZ		PE Adjointes	P	
			P	
			P	
			P	
			P	
M. DEBRIE M. FLORENT M. POCHON	Municipalité	Maire de Bren	P	
		Maire de Marsaz	P	
		Maire de Chavannes	P	
Mme DOMENICHINI M. GONTHIER Mme FRECHET	Municipalité	Conseillers municipaux aux affaires scolaires à Bren, Chavannes, Marsaz	P	
			P	
			P	
M. LIEBAULT Mme BELTRANDA	Représentants des parents d'élèves	Titulaires de Bren	P	
			P	
Mme LAMOTTE Mme SILVESTRE		Titulaires de Chavannes	P	
			Titulaires de Marsaz	P
Suppléants à Marsaz		E		
		P		
Mme AZEMARD Mme MEO Mme CORRE M GRONDIN				P
				P
Membres invités (assistent avec voix consultative)				

Ecole :
R.P.I Bren-
Chavannes-
Marsaz

E.E.PU
Chavannes

Téléphone :
04 75 45 22 73

N°RNE : 0260190R

Mél :
ce.0260190r@ac-
grenoble.fr

Suivi par
Mme
GUILLEMOIS

Adresse postale
110 Rue de l'Eglise
26260 Chavannes

Mme SCHWARZ est la secrétaire de séance.

Ce second conseil d'école est ouvert par une présentation de chaque participant.

Enseignantes :

1. Effectifs et prévisions d'effectifs

Actuellement : Bren ⇒ 71 élèves

Par niveau CE2 : 36 CM1 : 19 (1 arrivée) CM2 : 16

Chavannes ⇒ 63 élèves

Par niveau GS : 11 (1 départ) CP : 27 CE1 : 25 (1 arrivée)

Marsaz ⇒ 49 élèves

Par niveau PS : 27 MS : 14 GS : 8

Prévisions pour la rentrée 2026-2027, par niveau :

PS : 19 MS : 27 GS : 14

CP : 20 CE1 : 27 CE2 : 25

CM1 : 36 CM2 : 18 (1 départ)

Pour rappel : les classes de GS, CP et CE1 doivent compter au maximum 24 élèves. L'inscription des PS à Marsaz, permettra d'affiner ces prévisions et les répartitions ; Les inscriptions sont déjà ouvertes et nous souhaitons que celles-ci se clôturent le 20 avril 2026. Une information sur panneau pocket sera diffusée.

Les répartitions par niveau seront communiquées lors du 3^e conseil d'école et les inscriptions aux écoles de Bren et Chavannes suivront.

2. Absentéisme des élèves

Les directrices ont été destinataires d'une circulaire relative à la prévention de l'absentéisme qui détaille une procédure de suivi selon 5 seuils :

A partir :

- seuil 1 : de la 4^e demi-journée d'absence dans le mois sans motif légitime : convocation des représentants légaux
- seuil 2 : de la 10^e demi-journée d'absence dans le mois : convocation d'une équipe éducative, Information à l'Inspection de circonscription
- seuil 3 : de la 20^e : signalement d'absentéisme à l'IEN avec évaluation de la situation par l'assistante sociale scolaire
- le seuil 4 : signalement d'absentéisme à la Direction des services de l'E.N, convocation des représentants légaux et risque de rédaction d'une information préoccupante transmise au conseil départemental
- le seuil 5 : si l'assiduité n'est pas rétablie et l'absentéisme persiste ⇒ mise en place d'une procédure pénale

Toute absence d'un élève doit être signalée et justifiée par ses représentants légaux.

Une absence est autorisée pour les motifs suivants :

- Maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est contagieux)
- Réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.)
- Empêchement causé par un problème accidentel dans les transports
- Enfant qui suit ses représentants légaux (déplacement en dehors des vacances scolaires)

3. Le périscolaire

Réponse de la Mairie de Chavannes à une question des délégués de parents posée lors du 1^{er} conseil d'école quant aux règles de la cantine à l'école de Chavannes.

Une rencontre entre les délégués de parents, les parents demandeurs, les 3 enseignantes de l'école, la mairie s'est tenue en novembre.

Il y a eu des aménagements suite à de nouveaux personnels et la gestion des écarts de comportement a été modifiée de façon utile, positive et constructive.

Certaines modalités de sanctions ont été modifiées. Cf l'article 8 du règlement du périscolaire qui stipule que la mairie peut intervenir en cas de faits graves qui peut amener à l'exclusion des services, après interventions des personnels communaux.

4. Travaux

Parole à la mairie de Chavannes

Travaux à l'école

- effectués : remplacement d'une partie du bitume abîmé par les racines du platane par des « gravillons ». Nous espérons que cela soit bénéfique pour le platane., à terme.

A venir :

- Une réflexion sur un aménagement d'un auvent au niveau du bac à sable car l'équipement est en plein soleil.

- En cas de forte pluie, lors de l'accueil des élèves, les parents sont peu ou pas abrités. Une réflexion est en cours pour une extension du « toit-raquette » devant le portillon d'entrée.

- une halle couverte est en construction sur le terrain de tennis et sera certainement disponible pour les classes en fin d'année scolaire.

Bren :

- installation d'un tableau blanc dans la classe des CE2:CM1

- installation de films anti-uv aux fenêtres n'ayant pas de stores

- les menuiseries ont été toutes revues

- la porte de secours de la classe des CE2 a été réparée

- des boutons d'alarmes incendies ont été installés dans chaque classe

- le PPMS doit être amélioré

5. Communication

- Communication avec les familles

⇒ création d'un padlet par les délégués des parents, le lien a été communiqué aux familles et sera ajouté sur le site des mairies.

- Communication aux parents délégué par un seul mail, qui doit être relayé à tous les délégués. Cela nous facilite la communication avec les parents délégués.

- Date du 1^{er} conseil d'école

Il se tient en général, dans le RPI, après les élections de délégués des parents, soit avant les vacances de Toussaint.

Voilà ce que dit le code de l'éducation (version en vigueur depuis le 16 août 2023), article D411-1 : « Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre et

obligatoirement dans le mois suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins 8 jours avant la date des réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

⇒ ce qui fait que la préparation du 1^{er} conseil d'école de la nouvelle année scolaire se fait avec les délégués des parents de l'année précédente.

L'équipe enseignante s'engage à transmettre la date du premier conseil d'école dès la rentrée de septembre prochain, dans les plus brefs délais.

Délégués des parents d'élèves

Question : nombre de personnes bénéficiant de la formation aux 1^{ers} secours ?

Réponses :

- Tous les enseignants bénéficient de cette formation ; des mises à jour proposées.

- Le personnel communal :

A Marsaz, tous les personnels communaux ont été formés en 2023. .

A Bren l'équipe a été formée en 2022. L'agent technique G. Rozier a acquis également une formation SST.

A Chavannes, la mairie doit vérifier les dates de formation du personnel.

Les mairies sont en cours de réflexion pour former son personnel et faire les mises à jour (mutualiser?).

Axe 1 : Amélioration des résultats des élèves

Enseignantes :

1. Résultats des évaluations nationales mi-CP

Les évaluations nationales de milieu d'année au CP ont eu lieu du 12 au 23 janvier pour 27 élèves de CP. Les compétences sont à nouveau évaluées en français et en mathématiques ; un point d'étape pour apprécier les progrès et définir les ajustements à apporter à l'accompagnement des élèves.

D'une manière générale, les élèves progressent.

Restent des points sensibles récurrents.

	Français	Mathématiques
Difficultés des élèves	- compréhension de phrases lues seuls et/ou par le PE 5 élèves fragiles / 27 (1,3%) - lecture à haute voix de mots ou phrases ; 8 élèves fragiles / 27 (2%) - 4 élèves à besoin pour le français (1%)	- calcul en ligne (addition, soustraction), 6 élèves fragiles / 27 (1,6%) et 3 élèves à besoin (0,8%) - résolution de Problèmes, 4 élèves fragiles / 27 (1%)
Suivi des élèves	4 élèves à besoin ont été proposés au suivi par le RASED	

Les actions menées pour faire progresser les élèves dans les compétences citées sont maintenues.

Axe 2 : Les parcours éducatifs

Enseignantes :

1. Parcours artistiques et culturels

Enseignantes :

Le carnaval dans les écoles s'est tenu le mardi 24 février.

Marsaz :

- Les MS/GS : participation à la Grande Lessive : thème : « Je nous » le jeudi 19 mars. Les productions seront affichées à l'extérieur de l'école,
- Participation à une animation à bibliothèque le 24 mars prochain.

Bren :

- ✓ « Radio » (classe de CE2 et de CM1/CM2) : les élèves préparent leurs chroniques et intervention en classe d'Amandine GITS pour l'enregistrement et le montage. La diffusion de l'émission se fera fin mai-début juin à « Déclat Radio » (Tournon).
- ✓ Musique (classe de CE2/CM1) : intervention de Sylvaine tous les 15 jours et travail sur un conte musical (les animaux en voie d'extinction)
- ✓ Noël : rencontre avec le club des aînés de Bren le jeudi 18 décembre (ateliers de bricolage, jeux de société et jeux extérieurs, chant en commun et goûter offert aux élèves)
- ✓ Visite à la bibliothèque une fois par période

Chavannes :

- Noël : Club des Bleuets (aînés de Chavannes) invité à l'école, le vendredi 19 décembre, présentation de chants et goûter de Noël offert. Nous les retrouverons à la fin de l'année scolaire.
- le vendredi 30 janvier : 2ème soirée lecture à l'école de Chavannes, organisée avec la bibliothèque municipale ; le thème « Le jour et la nuit » (une 40aine de personnes)
- classe de Mme Martin : Ecole et cinéma par Arche Agglo
⇒ Festival Cinémarmaille : ateliers (20 mars) ; une 3^e séance de cinéma. Les parents de la classe sont invités le 21 mars pour visionner le film réalisé par la classe. Le 20 avril : projection du 3ème film choisi.
- Visite à la bibliothèque chaque mois

2. Parcours citoyen

Chavannes :

- participation sur la base du volontariat des quelques élèves de l'école à la cérémonie du 11 novembre
- visite à la mairie de Chavannes du dispositif électoral installé ce jeudi 12 mars et réalisation du vote du Prix des incos.

3. Education à la santé et sport

Courseton : se tiendra à Marsaz le vendredi 3 avril matin . D'avance merci aux personnes qui se sont rendues disponibles pour participer à l'organisation et aux

communes pour le financement du goûter et des récompenses.

Bren :

- Savoir Rouler à Vélo : les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 ont bénéficié de 6 séances avec une intervenante (Elodie CASTEX) pour valider les blocs 1 et 2 (CE2) et le bloc 3 (CM). L'ensemble de CM1 et CM2 ont terminé ce cycle vélo par une sortie sur route. Les parents ayant participé sont remerciés pour leur implication.

- Savoir Nager : Tous les CE2 et CM2 se sont rendus à la piscine « Linaë » de Tain pour un cycle de 8 séances de natation. Ils ont pu ainsi valider leur « Pass Nautique » ou leur « ASNS » (Attestation du Savoir Nager en Sécurité).

Chavannes : cycle natation 8 séances pour les CP et CE1 avec passation de l'ASNS pour les CE1

4. Sensibilisation au développement durable et à l'environnement

Marsaz : Les 2 classes de l'école participent à un projet sur la migration des oiseaux, financé par Arch'Agglo.

⇒ PS : sortie à l'Etang du Mouchet, les MS : à la Roche de Glun, en mai.
Une sortie au zoo d'Upie est prévue en juin.

Bren :

- mise en place du tri du papier dans les différentes classes

Chavannes :

- Classes de Mmes Schwarz et Guillemois : 2 sorties nature prévues, le 30 avril et le 12 mai avec un intervenant Arche agglo dans le cadre du projet rivière.

Remerciements, date du prochain conseil d'école

L'équipe enseignante du RPI remercie :

- tous les parents investis dans la passation des différents agréments (natation, vélo) et pour l'accompagnement des classes dans leurs projets,
- l'association des parents d'élèves « La Marelle » pour ses actions : marché de Noël, commande de galettes, le carnaval, vente de chocolats... pour aider au financement des activités scolaires,
- les communes et leurs agents techniques,
- les bénévoles des bibliothèques municipales.

Le dernier conseil d'école aura lieu le jeudi 18 juin, à 18h à Marsaz.

Tous les points à l'ordre du jour ont été abordés, ce conseil se clôt à 19h05

Le 12 mars 2026

Lalatiana GUILLEMOIS
Directrice de l'école de Chavannes
Présidente

Fanny SCHWARZ
Professeur des écoles adjoint
Secrétaire